

PASS SANITAIRE ET SUIVI AU RSSA

	MULHOUSE	ALTKIRCH	THANN	SAINT-LOUIS
Consultation individuel et/ou atelier	RSSA – 18 rue François Spoerry ↓ Pas d'obligation de présentation du pass sanitaire	Hôpital St-Morand – 23 rue du 3 ^{ème} Zouaves ↓ PASS SANITAIRE obligatoire	Maison Médicale de garde - 8 rue St-Jacques ↓ Pas d'obligation de présentation du pass sanitaire	Maison des Associations - 3a rue de Bâle ↓ PASS SANITAIRE obligatoire
Activité physique adaptée (bilan + séances collectives)	RSSA – 18 rue François Spoerry ↓ Pas d'obligation de présentation du pass sanitaire	Hôpital St-Morand – 23 rue du 3 ^{ème} Zouaves ↓ PASS SANITAIRE obligatoire	Centre Socio-culturel du Pays de Thann – avenue Robert Schuman ↓ Pas d'obligation de présentation du pass sanitaire	Sportenum – allée des Sports ↓ PASS SANITAIRE obligatoire
Modalités de contrôle du pass		Contrôle effectué à l'entrée de l'hôpital St-Morand		Contrôle effectué par les professionnelles du RSSA et par l'enseignante en activité physique adaptée à votre arrivée

Mesures barrières en vigueur dans tous les locaux :

- Port du masque obligatoire
- Désinfection des mains à votre arrivée
- Respect de la distanciation sociale

Les règles de présentation du pass sanitaire sont indépendantes de notre volonté et résultent des obligations de présentation imposées par l'Etat (ce qui explique les différences entre les lieux de consultations).